

COMMUNE D'OFFWILLER



Rapport du Conseil municipal du 13 février 2026

Dans sa séance du 13 février 2026 tenue sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 14 janvier 2026.
2. de fixer le programme des travaux à réaliser en forêt communale d'Offwiller au courant de l'année 2026 comme suit : - *travaux d'exploitation* : 897,00 m³ de coupes ; - *travaux sylvicoles* : néant.
3. De fixer, pour l'année 2026, le taux des taxes locales comme suit : taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale : 17,86 % ; - taxe foncière sur la propriété bâtie : 28,07 % ; - taxe foncière sur la propriété non bâtie : 55,79 %.

À Offwiller, le 13 février 2026.

Le Maire, Patrice Hilt